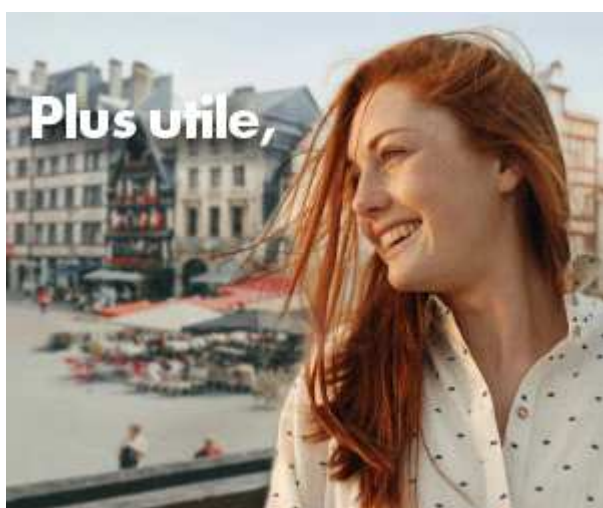


## « Un bras de fer épuisant » : en Normandie, mutation refusée pour l'enseignant en situation de handicap

3-4 minutes



Mis en ligne le 5/05/2021 à 15:28

**Revenu vivre en Normandie, un professeur en situation de handicap, auparavant en poste à Paris, se voit refuser sa mutation.**





Amaury Watremez qui enseignait à Paris est revenu à Tillières en 2019 mais se voit refuser sa mutation professionnelle par l'Éducation nationale - (Photo PN)

Professeur d'Histoire documentaliste au lycée professionnel Porte de Normandie, à Verneuil-d'Avre-et-d'Iton, puis à Paris, Amaury Watremez décide en 2019 de revenir vivre en Normandie, à Tillières. Un choix de vie motivé en grande partie par son handicap, incompatible selon lui avec la vie francilienne et les longs trajets en transport en commun entre son travail parisien et son domicile, alors situé à Chelles, en Seine-et-Marne.

Et puis l'Eure, il connaît bien. Il y a déjà vécu et enseigné. Amaury se plaît dans son petit coin de verdure où il a trouvé un équilibre de vie. Seule ombre à ce tableau, il n'enseigne plus depuis son retour en province.

### **Bras de fer « épuisant »**

Ses nombreuses demandes de mutation sont refusées par l'Académie de Paris : *« L'administration et l'inspection du travail réfutent mon handicap malgré l'avis des médecins consultés et alors que je suis reconnu travailleur handicapé et invalide par la maison départementale des personnes handicapées de l'Eure (MDPH). »*

Toutes ses demandes de mutation aboutissent à une fin de non-recevoir. Pourtant Amaury se dit prêt à tout accepter, *« même une affectation dans un autre domaine de compétences. Ce bras de fer continu est épuisant. Il est exclu que je retourne*

*enseigner à Paris où le rythme de vie aggrave mon état de santé ».*

Actuellement en arrêt longue maladie, l'enseignant se trouve démuni face à une situation apparemment sans issue et dénonce le mépris des institutions à son égard.



*Selon les académies contactées (Évreux et Paris), « sans présumer du degré de handicap en jeu dans ce dossier, les demandes de mutation sont évaluées dans leur globalité et pas seulement sur le handicap, ce qui serait discriminatoire. Et l'Éducation nationale tient compte de l'intérêt général. S'il y a bien des postes vacants dans l'Eure, l'académie de Paris est en droit de refuser toutes les mutations si elle-même est déficitaire d'enseignants. L'éducation nationale tient compte de l'intérêt général. Être fonctionnaire, c'est servir l'intérêt du service public avant de servir l'intérêt personnel ».*